

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/03/2025 - 4196 - 2018 B 02767 - 839 806 023 - A.V.C.P.P

SAS AVCPP

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, rue Auguste Bartholdi
78420 CARRIERES SUR SEINE
R.C.S VERSAILLES 839 806 023

n° de
dépôtn° de
gestion

13 MARS 2025

n° de
facture

25024974

n° de
chron.**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE**

**Assemblée générale ordinaire
du 30 septembre 2024**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés.
En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 1 261 euros, de la manière suivante :

- REPORT A NOUVEAU pour 1 261 EUR.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conventions et opérations intervenues entre M. DOMINGUES MILHEIRO Jorge Manuel et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions et opérations visées par l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve que le président ne soit pas rémunéré, outre le remboursement de leurs frais.

24 JAN 68

100

SAS AVCPP

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, rue Auguste Bartholdi
78420 CARRIERES SUR SEINE
R.C.S VERSAILLES 839 806 023

RECEVU
A 11

PROCES VERBAL

**Assemblée générale ordinaire
du 30 septembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 30 septembre, à 16 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- **M. DOMINGUES MILHEIRO Jorge Manuel** pour **51 parts**
 - **M. ABBAS Ali** pour **49 parts**
- soit **100 parts**

Sur un total de 100 parts composant le capital social.

M. DOMINGUES MILHEIRO Jorge Manuel préside la séance en qualité de président actionnaire.

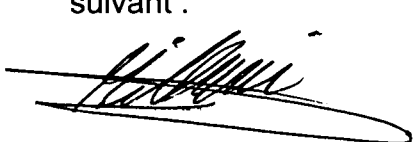
Ils constatent en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Les présidents déposent sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Ils déclarent que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis les présidents rappellent que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :



- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024,
- Quitus à la présidence,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Les présidents donnent ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, les présidents mettent successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 1 261 euros, de la manière suivante :

- REPORT A NOUVEAU pour 1 261 EUR.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conventions et opérations intervenues entre M. DOMINGUES MILHEIRO Jorge Manuel et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions et opérations visées par l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, observation faite que l'intéressé n'a pas pris part au vote.

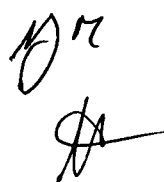
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve que le président ne soit pas rémunéré, outre le remboursement de leurs frais.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, observation faite que l'intéressé n'a pas pris part au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

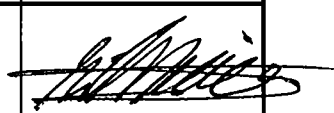
Two handwritten signatures in black ink, one above the other, located in the bottom right corner of the page.

SAS AVCPP

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, rue Auguste Bartholdi
78420 CARRIERES SUR SEINE
R.C.S VERSAILLES 839 806 023

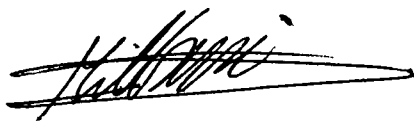
FEUILLE DE PRESENCE

Assemblée générale ordinaire
du 30 septembre 2024

ACTIONNAIRE NOMS PRENOMS ET ADRESSES	PARTS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
M. DOMINGUES MILHEIRO Jorge Manuel 18, rue Paul Doumer 78130 LES MUREAUX	51	51		
M. ABBAS Ali 1, rue Lucien et Sacha Guitry 75020 PARIS	49	49		

La présidence certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 40 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 40 voix.

LA PRESIDENCE



Désignation de l'entreprise AVCPPNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 3 RUE AUGUSTE BARTHOLDI 78420 CARRIERES SUR SEINE

SIREN

8 3 9 8 0 6 0 2 3

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2Durée de l'exercice précédent* 1 2* Exercice N clos le
31/03/2024**ACTIF**Brut
1Amortissements-Provisions
2Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *	010		012		
			Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *			028		030		
	Immobilisations financières * (1)			040		042		
	Total I (5)			044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	1 600	070		1 600
		Autres* (3)		072	30 488	074		30 488
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	24 792	086		24 792	
	Charges constatées d'avance*		092	597	094		597	
Total II		096	57 477	098		57 477		
Total général (I + II)				110	57 477	112		57 477

PASSIFExercice N
1

NET

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000		
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	100		
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131	)	132		
	Report à nouveau			134	38 544		
	Résultat de l'exercice			136	1 261		
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	40 905		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	12 240		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	4 029	)	172	4 029
	Comptes courants d'associés			173			
	Autres dettes			175	304		
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176	16 572		
Total général (I + II + III)					180	57 477	
RENOUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	24 522	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise AVCCPNéant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 0 3 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	18 509
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	18 510
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier.....)					242	16 278
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	673	244	673	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)					255	254
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	16 951

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	1 559
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	75
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	223
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	1 261

B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	1 261	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	223			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	1 484	354
		Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	1 484	372	